

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 26 novembre 2025

Extrait du registre des délibérations

n°2025-11-26-12

Date de la convocation	21/11/2025	L'an deux mil vingt-cinq, le 26 novembre 2025 à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.
Convoqués : 23		Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Sonia DOUAY, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Richard BENOIT, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Anne-Marie LATEUR, Marie-Hélène MARCEL
Présents : 13		Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE par Nicolas BLIN, Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL, Vincent DAINE par Sonia DOUAY
Représentés : 6		Étaient absents excusés : Sébastien VILLAIN
Absents : 4		Étaient absents non excusés : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO
OBJET :		Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.
Patrimoine	-	La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée ZL 39. Cette dernière est exploitée par Odile SALMON.
Réduction de fermage	-	Actuellement, le tracé du chemin de tour de ville oblige les promeneurs à traverser la route de Chirmont en sortie d'agglomération. Afin de palier à cette dangerosité, il est projeté de dévier le chemin communal.
Parcelle ZL n°39		A ce titre, la commune souhaite conclure une réduction du bail fermier pour une contenance totale de 330 m ² . Dans ce cadre, il est nécessaire de rédiger une réduction du bail fermier et de verser une indemnité d'éviction à Madame SALMON, pour la somme de 331 €.
		La commune a procédé au bornage du terrain afin de délimiter la partie restant à la disposition de l'exploitante.

Suite et fin délibération n°2025-11-26-12

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

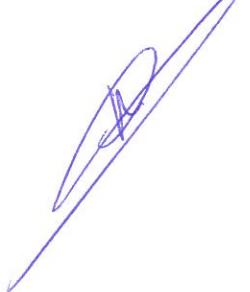
Décide :

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une réduction du bail de fermage avec Madame SALMON Odile pour une contenance totale de 330 m²,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à verser une indemnité d'éviction pour un montant total de 331€,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire
Pierre DURAND

